

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.04.02/524

Vote des budgets primitifs 2018 :

. Budget annexe Environnement et Cadre de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

2^{ème} séance de l'année 2018

Mercredi 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 4 avril 2018.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 4
Vice-Présidents: M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président) Procurator à Mme Josiane GATIBELZA Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14 ^{ème} Vice-Présidente) Procurator à Mme Alberta ALBERI
Autres Conseillers Communautaires: M. Denis BERNADOTTE Procurator à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS M. Harry DURIMEL Procurator à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Excusés non représentés : 8
Vice-Présidents: M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Hélène MOLJA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseiller Communautaire - Membre du Bureau : M. Fabert MICHELY
Autres Conseillers Communautaires : M. Audry CORNANO M. Chazy CIRANY Mme Solange LEBLANC

Absents : 10
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : Mme Lyliane PIQUION M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Daniel MARSIN M. Jean-Charles SAGET M. Patrick SELLIN Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Numéro interne : 27-200018653-20180411-524-DE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Maguy CELIGNY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'Instruction comptable des communes M14;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU l'état 1259 FPU portant notification à CAP Excellence des bases prévisionnelles de fiscalité locale pour l'exercice 2018;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis de la Commission Finances réunie le 6 avril 2018;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À LA MAJORITÉ
ET 1 ABSTENTION** (*Mme Murielle JABES*)

ARTICLE 1- De voter le Budget primitif 2018 du *Budget Environnement et Cadre de vie* comme présenté au rapport.

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2018	27 274 289,00	29 918 525,83
	Restes à réaliser de 2017	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2017 reporté	2 644 236,83	0,00
	Total Section de Fonctionnement	29 918 525,83	29 918 525,83
Section d'investissement	Crédits votés en 2018	2 542 141,00	3 432 822,20
	Restes à réaliser de 2017	1 501 403,00	214 583,36
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	396 138,44
	Total Section d'Investissement	4 043 544,00	4 043 544,00
TOTAL DU BUDGET		33 962 069,83	33 962 069,83

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Prefet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 27 AVR. 2018



Le Président

Eric JALTON

27 AVR. 2018

▪ Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le

30 AVR. 2018

▪ Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le

30 AVR. 2018

▪ Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le

30 AVR. 2018

▪ Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le

30 AVR. 2018

▪ Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le

